

Santé au travail du Bâtiment et des travaux publics

SAN.T.BTP



SAN.T.BTP



Siège :

30 Rue François Hardouin
BP 57115 – 37071 TOURS Cedex 2

Antennes :

INDRE-ET-LOIRE

Tours, Joué-Lès-Tours

LOIR-ET-CHER

Blois

CENTRALES NUCLEAIRES

Avoine, Saint Laurent-Nouan,

Dampierre-en-Burly, Belleville-sur-Loire

MISSION GÉNÉRALE

1

Les missions des services de santé au travail, définies dans le code du travail (article L. 4622-2), sont exclusivement préventives et ont pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

La stratégie globale de prévention, menée par le service de Santé au travail du Bâtiment et des travaux publics (SAN.T.BTP), repose donc sur 4 missions principales :

- Conduite d'actions en milieu de travail,
- Conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants,
- Surveillance de l'état de santé des travailleurs via un suivi individuel,
- Participation à la traçabilité des expositions.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes, dont il a la charge. Depuis la réforme de 2012, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'Assistants en Santé au Travail (AST), d'infirmiers en santé au travail, d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), d'une attachée au maintien en emploi.

SAN.T.BTP, par son agrément, a une compétence géographique et professionnelle pour proposer ses services aux entreprises du bâtiment et des travaux publics de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, ainsi qu'aux entreprises prestataires d'EDF sur les 4 centrales nucléaires de la région et assure le suivi médical de 20 000 salariés. Il fait partie de l'APST Centre-Val de Loire (Association Régionale en Santé au Travail) qui réunit les 8 Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) de la région.

Dans le domaine de la santé sécurité

3

CHAMPS D'INTERVENTION



Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Prévention des risques :
Évaluation des risques, étude des postes de travail, santé et sécurité au travail, maintien dans l'emploi, métrologie



MODES D'INTERVENTION



Suivi médical individuel des salariés :
Visite d'embauche, périodique, reprise, pré-reprise, à la demande du salarié et/ou de l'employeur, ...

Actions en milieu de travail (prévention des risques) :
Visites de lieux de travail, identification et analyse des risques professionnels, études de postes, fiche d'entreprise, participations aux Commissions santé sécurité et conditions de travail (CSSCT), ...



4

EXEMPLES D'ACTION

- Action de maintien dans l'emploi (préconisations, aménagements de poste, ...),
- Aide à l'évaluation des risques et à la rédaction du Document Unique,
- Métrologies (bruit, vibrations, prélèvements atmosphériques),
- Sensibilisations (addictions, bruit, EPI, vibrations, poussières de bois,...),
- Accompagnement et aide à l'évaluation des risques (TMS, risque chimique)...

5



CONTACTS

Pour le suivi médical : À la demande du salarié, de l'employeur (via le portail adhérent internet, téléphone, courrier, mail) ou du médecin du travail.

Pour la prévention des risques :

- Sur demande du médecin du travail chargé du suivi médical des salariés de la structure adhérente,
- Sur demande de l'adhérent, après validation du médecin.

Tél : 02 47 42 84 10 - Fax : 02 47 51 18 13

Pour en savoir plus : <http://www.santbtp.fr>

6